

recense l'ensemble des procédures. Ce nouvel outil s'adresse aux promoteurs, maîtres d'œuvre, services d'urbanisme, architectes.

→ **Prix de la Ville ludique**, dans le cadre du salon des Maires de France. Ce concours national a pour vocation de récompenser les réalisations qui illustrent la politique de la ville en matière d'aires de jeux pour les enfants.

→ **Ville Internet**: un label quatre arômes a été décerné à Rennes, pour son action en faveur de l'Internet local et citoyen.

→ **Rubans du Développement Durable**. Le 29 novembre, Rennes a été primée pour sa politique énergétique et plus particulièrement pour la réalisation de son plan Energie-Climat.

François Bihorel au CIU



→ « Rennes-centre, à pied dans la ville » : François Bihorel, peintre-aventurier, expose au Centre d'information sur l'urbanisme, 14, rue Le Bastard. Du 20 décembre au 21 janvier.

Rectificatif

→ Dans *Le Rennais* de septembre (p. 24-25), l'article consacré au futur réaménagement de la rue Claude-Bernard indiquait que sur ce passage à niveau, classé comme l'un des plus dangereux de Bretagne, "aucun accident grave n'avait été déploré". C'était malheureusement inexact. Une lectrice, M^{me} Paquet, nous a en effet informés que son père et un collègue de celui-ci ont été tués le 10 juillet 1968, alors qu'ils rentraient du travail, en 2CV. Leur voiture a été percutée par un train alors que les barrières du passage à niveau étaient restées ouvertes.

Les deux hommes, âgés de 35 et 29 ans, avaient respectivement trois et deux enfants.

Nous exprimons nos regrets aux deux familles pour notre information incomplète.

Laïcité : "Il est urg



À la demande du maire, Pierre-Yves Heurtin, historien et ancien adjoint au maire vient de rédiger un rapport sur « laïcité et la ville aujourd'hui ». Il fait le point notamment sur la situation rennaise dans ce domaine.

Dans quel contexte avez-vous mené cette étude sur la laïcité ?

Celle-ci n'a pas la prétention d'être une thèse mais une étude destinée à l'honnête homme. J'ai voulu permettre à ceux que le sujet intéresserait d'avoir une connaissance historique et culturelle plus précise de ce qu'est la laïcité. Il n'existe en effet aucune définition juridique et chacun se fait sa propre idée de ce qu'elle a été et de ce qu'elle est.

Quelles sont les origines du mot ?

Dans l'église catholique, le mot « laïc » qui vient du grec laikos, « du peuple », différenciait ceux qui appartenaient au monde religieux, les clercs, de ceux qui ne l'étaient pas. Si « Laïcité » apparaît dans le dictionnaire *le Littré*, en 1872, aujourd'hui, il n'a toujours pas de définition précise. Dans la Constitution, il est dit que la France est une république laïque mais sans en expliquer le sens !

Quelle définition en donneriez vous ?

C'est l'art de vivre ensemble en laissant la liberté à chacun, dans le respect des autres. La devise de la ville de Rennes me semble définir un aspect fondamental de la laïcité dans une cité : « Vivre en intelligence ».

Quelles ont été pour vous les grandes étapes fondatrices de la laïcité en France ?

Il faut être conscient que la laïcité s'est développée dans le contexte d'un affrontement avec le catholicisme. Il y a quatre étapes. La première est celle de la tolérance avec l'Édit de Nantes, un texte toujours actuel, une tentative d'établissement d'une France plurielle. La seconde étape est la Révolution française, première séparation

de l'Église et de l'État pour laquelle la société n'était pas encore prête ! Troisième étape, les lois de Jules Ferry répondent à la tentative de Mac Mahon d'instaurer une nouvelle Restauration. La quatrième étape, la loi de 1905, est une réponse à l'attitude d'un certain nombre de congrégations catholiques diffusant l'antisémitisme au cours de l'Affaire Dreyfus et menant une attaque de la démocratie.

Et depuis 1905, il n'y a pas eu d'autres étapes ?

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant un problème nouveau, la présence de l'Islam en France mais aussi l'évolution du judaïsme avec le retour d'une forte religiosité. La loi de 1905 ne prend pas en compte leur réalité dans la société française d'où le problème qui se pose et particulièrement celui des lieux de culte.

La ville de Rennes a répondu par l'ouverture des centres culturels islamique et israéliite ?

Depuis 1977, le maire et les municipalités successives ont considéré qu'il n'existait pas véritablement de liberté de vivre sa religion si les conditions matérielles pour ce faire ne pouvaient être réalisées. C'est pourquoi il a été répondu favorablement aux sollicitations de la communauté musulmane qui demandait l'attribution de locaux spé-

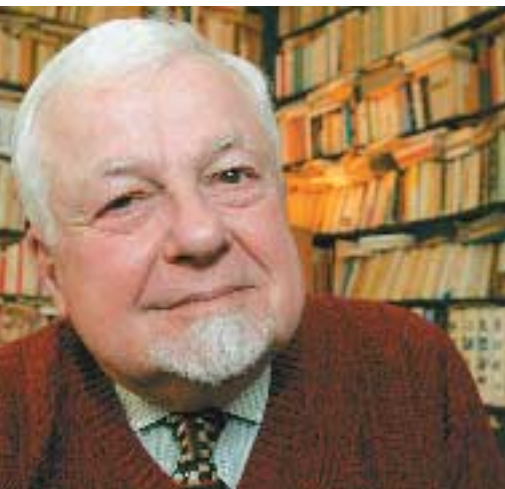


ent de l'expliquer”

cifiques. Après l'ouverture du centre culturel islamique, en 1982, des représentants d'autres villes sont venus voir comment nous avons procédé car cela était singulier.

En réalité ces centres culturels sont des lieux de culte ?

Le conseil d'État ne nous ayant pas condamné, on peut estimer que notre interprétation est valide. Les subventions versées par les collectivités territoriales ne sont pas attribuées à des lieux en tant que tels mais à des associations qui occupent un lieu. La loi de 1905 n'est pas une loi de rejet qui condamne les églises mais une loi souple qui recherche le compromis et l'apaisement.



DOMINIQUE LEVASSEUR

↑ **Pierre-Yves Heurtin, historien et ancien élu, auteur d'un rapport sur "La laïcité".**

On a parfois l'impression que la laïcité peut au contraire se montrer sectaire, affirmant des positions pas toujours comprises par les pays voisins ?

L'histoire de la laïcité française est singulière. Il y a le modèle laïque à la française et le modèle du communautarisme anglo-saxon. Aujourd'hui, nous ne sommes plus

dans une laïcité de combat. La laïcité a certes été très virulente, même certains catholiques parlaient de "laïcisme". C'était une réaction de défense contre une agression permanente d'un certain catholicisme contre la république. Aujourd'hui, dans les grandes religions en France, on ne constate plus de contestation de la laïcité sauf marginalement. Pour autant, tout danger d'agressivité n'a pas disparu.

Et la question du port du voile ?

Prôner un uniforme c'est déjà vouloir imposer à la vue des autres la conception que l'on a soi-même de ses croyances. Je crois que ne pas porter le voile n'empêche pas quelqu'un d'être musulman. Et si certains placent le port du voile au-dessus de leur présence dans la société française qu'ils en tirent les conséquences. Un adage de la religion juive dit : « *La loi de ton pays est la loi !* ».

Quels ont les enjeux actuels pour la laïcité ?

La laïcité est la valeur la plus menacée aujourd'hui parce qu'on y est accoutumé. On considère que c'est un acquis qui ne peut pas être remis en cause mais la preuve du contraire est faite, avec les intégrismes. La question est de savoir si les jeunes sont préparés à défendre cette valeur qui n'est plus diffusée par l'école. Qui parle aux futurs instituteurs de la laïcité ?

Quelles sont pour vous localement les questions qu'il faudrait résoudre ?

Je suggère la création d'une commission extra-municipale. Elle serait chargée de veiller au respect de la laïcité dans la cité et à la paix entre les personnes et idéologies spirituelles qui y coexistent. Une autre question est la demande faite par les agnostiques, nombreux sur Rennes, d'une maison de la laïcité. Un sujet complexe car les laïcs ont des parcours différents et leur existence n'est pas structurée par des rites

« La laïcité est la valeur la plus menacée aujourd'hui parce qu'on y est accoutumé. »

Pour en savoir plus

→ **Le rapport de Pierre-Yves**

Heurtin est édité par la ville de Rennes et disponible en mairie.

→ **La laïcité sur les murs de**

France par Alain Gescon, président du Centre international sur l'imagerie politique (CIRIP). Éditions Rennaises du petit Démon (www.petitdemon.com). Cinq siècles de débats évoqués par 140 affiches légendées pour comprendre le contexte de leur parution historique.

→ **Sacrée Laïcité**, un documentaire d'Ariel Nathan sur la situation rennaise (co-production France3 Ouest, Candela Productions). Diffusion nationale sur France3, le 31 janvier vers 0h30 dans "La Case de l'Oncle Doc".

collectifs. Il devient par ailleurs urgent d'expliquer ce qu'est la laïcité. Il n'existe pas dans le droit français de texte récapitulatif des lois et décrets fondés sur la loi 1905. Il faudrait qu'une charte de la laïcité soit rédigée pour en faire la synthèse. Dans les conférences sur ce thème, la participation des jeunes est faible. Il faut leur montrer que la laïcité est une valeur dont ils bénéficient et qu'il ne faut pas la laisser périr. La société française a trop souffert de nos déchirures passées à présent colmatées pour perdre le bénéfice d'une bataille aussi dure.

La déchirure du colonialisme et de l'émigration est-elle vraiment colmatée ?

Elle réapparaît cinquante ans plus tard. C'est pour cela que le discours s'adresse aux uns et aux autres. Il faut dire aux musulmans qu'ils ont une chance historique de vivre dans un pays où ils peuvent professer leur religion sans intervention de l'État. Ils ont cette liberté et beaucoup en ont conscience. Et il faut insister, les événements dans les banlieues ne se sont pas déroulés au nom de l'Islam !

Ce que je retiens des contacts que j'ai eu avec les jeunes musulmans, c'est la discrimination à l'embauche même dans une ville comme Rennes. Mais le choc de l'émigration fut aussi le même pour les Espagnols et les Italiens autrefois. Il faut bien avouer que nous ne sommes pas une société très ouverte aux autres !

Propos recueillis par Christine Barbedet